



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 09 mai 2024

Monsieur Philippe LAFITTE
Commissaire enquêteur
Mairie
40160 MAGESCQ

Transmission électronique : ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr

Objet : enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 19 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Magescq

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La SEPANSO constate que des opérateurs persistent à vouloir implanter des centrales photovoltaïques sur des zones forestières. En ce qui concerne la commune de Magescq nous avons écrit le 4 août 2013 à M. Michel Doisne qui s'était vu confier l'enquête publique relative à la demande de la SAS Communal Le Court pour les travaux de création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Court » tout le mal que nous pensions de ce projet (9 pages + 6 pièces jointes). L'avenir a montré que la SEPANSO avait raison puisque le site mal entretenu a été sinistré par un incendie les 16 et 17 septembre 2022 ; non seulement des panneaux ont été détruits, mais le feu a sinistré des parcelles forestières voisines ; la SEPANSO a d'ailleurs adressé une plainte contre X au Procureur de la République le 23 novembre 2022. Il serait sans doute intéressant de connaître l'avis des propriétaires riverains du site où le projet est envisagé.

La SEPANSO a conduit une réflexion sur les énergies renouvelables et plus particulièrement sur les centrales photovoltaïques. Depuis le premier projet landais à Losse, nous voyons se multiplier les projets (des centaines d'avis de l'autorité environnementale pour des projets photovoltaïques !), lesquels font l'objet d'études d'impacts distinctes, alors qu'une étude d'impact globale sur le changement d'affectation des sols devrait être conduite comme cela a été fort justement observé au niveau des instances de l'Union européenne (Indirect Land Use Changes). La SEPANSO désespère de voir la France commander une telle étude pour avoir une vision exacte du niveau de mitage de la forêt landaise et le cas échéant prendre les mesures indispensables à sa protection. Déjà lors de la réunion du Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers le 17 juin 2013 à Bordeaux nous avons eu la confirmation du déficit de trois millions de tonnes de bois pour notre région (Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025), autrement dit les entreprises d'Aquitaine vont connaître des problèmes structurels avec tout le cortège de conséquences que nous connaissons : réductions, délocalisations ... Comme le dit la sagesse populaire : « *On déshabille Pierre pour habiller Paul* ».

La SEPANSO constate que le porteur du projet se contente de présenter les incidences notables liées aux effets cumulés avec le « projets existants ou approuvés » dans un rayon de 5 km (Étude d'impact page 299, c'est-à-dire page 151 du fichier 2). Évidemment cette production ne présente guère d'intérêt.

La SEPANSO s'étonne que la parcelle apparaisse en sable blanc (cf Plan 1 attaché). Des terres auraient-elles été extraites, par exemple pour faire des buttes pour le moto-cross ? De toutes façons il semble déraisonnable d'installer des panneaux à proximité du motocross alors que la circulation sur le circuit émet des nuages de poussières importants. Sauf erreur de ma part, il n'en est pas question dans l'étude d'impact.

La SEPANSO n'est d'ailleurs seule à penser qu'on ne peut plus continuer à artificialiser ainsi les milieux naturels, agricoles ou forestiers puisque les élus de la Communauté de Communes de Marenne Adour Côte Sud des Landes considèrent que les panneaux devraient être implantés, comme nous l'avons toujours recommandé sur les espaces anthropisés ; d'ailleurs un projet situé en zone N du PLUi n'est pas constructible en l'état de ce document d'urbanisme et ne peut pas accueillir une centrale photovoltaïque au sol. Au niveau régional la stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (21 juillet 2023 – 80 pages - https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategieen_na.pdf) engage à un développement prioritaire du photovoltaïque sur les terrains déjà artificialisés. La SEPANSO, qui déplore que le porteur du projet semble se désintéresser des petits espaces, souhaite qu'il examine une nouvelle stratégie de développement.

Une nouvelle fois la SEPANSO souligne que si le porteur du projet présente une étude d'impact pour le site du Brusle, il fait comme si le tracé de raccordement aurait un impact nul en suivant le tracé des voiries existantes. La SEPANSO déplore cette situation car il y a souvent le long des routes des observations d'espèces végétales protégées ; un inventaire botanique aurait dû être produit.

Le projet représente indiscutablement d'une artificialisation du territoire, ne serait-ce que du fait que le site pour des raisons de sécurité doit être clôturé ; des mammifères sauvages verront donc leur territoire amputé. La lande à cistes (habitat communautaire) risque d'être dégradée. Les obligations légales de débroussaillage vont artificialiser le territoire, surtout sur les 30 premiers mètres où il y aura une absence totale de végétation. Le secteur du Brusle est traversé par plusieurs chemins qui sont utilisés par des randonneurs ; dans la mesure où il est évident que peu de personnes auront envie de randonner le long des rangées de panneaux, il semble hasardeux d'avancer que le projet serait d'intérêt général.

Lors de la tempête Klaus (24 janvier 2009) la forêt landaise a été sinistrée. Lorsqu'on regarde les dégâts la parcelle B101 apparaît en marron foncé (cf Plan N°2 annexé), soit 80 à 100% de dégâts. On peut d'ailleurs lire dans l'étude d'impact (page 19) : « *D'après le propriétaire de la parcelle, un semis en ligne (pins maritimes) a été effectué en 1975/1976 sur la partie nord et sur la partie sud du site. Ces deux zonesensemencées ont été détruites par la tempête Klaus en 2009. Ces zones sont aujourd'hui bénéficiaires d'une aide suite aux dégâts de la tempête Klaus. Des pins maritimes ont été replantés en 2018 sur ces zones. Quant aux pins maritimes présents sur la partie est du site, ceux-ci ont été coupés en 2017 et replantés en 2020. En 1995, des pins ont été plantés sur la partie ouest du site, ceux-ci sont toujours présents. Actuellement le site d'implantation de la centrale photovoltaïque est constitué de jeunes pins (partie est) et de pins développés (partie ouest).* ». Le propriétaire qui explique sa démarche pour obtenir le défrichement de la parcelle B101, ne dit rien sur la nécessité de rembourser à la DRAF la subvention obtenue pour le reboisement post-Klaus. La SEPANSO souhaite que la DRAF soit interrogée

L'arrêt de la sylviculture risque d'avoir des conséquences qui n'ont pas été vraiment creusées par le Bureau d'étude (subsidiatement nous ne savons pas quelles sont les formations initiales des chargé.e.s de mission d'ETEN). On peut se demander logiquement puisqu'un secteur est déjà sensible à des remontées de nappes, si celles-ci ne seront pas observées sur une superficie plus importante.

Comme toujours le porteur du projet présente une stratégie de compensations. Nous pensons que ces compensations ne seraient pas suffisantes ; et surtout celles-ci seraient problématiques dans la mesure où est prévue l'utilisation du rouleau brise fougère : une recherche sur l'Internet montre que certains vendeurs proposent en fait des rouleaux « landais » qui hâchent la végétation, mais aussi diverses espèces animales (la SEPANSO a reçu ce message qui concerne justement la commune de Taller où sont proposés des zones de compensation : « ...Dans ma commune Taller 40260 alors que nous ne devons couper nos haies en cette période Ce matin le 6 mai 2024 une parcelle de pins chemin de Mancôt a été défrichée au rouleau landais...tous les nids d'oiseaux détruits... ».

Nous invitons Monsieur le Commissaire enquêteur à prendre connaissance de « **Une étude montre la faible pertinence écologique des mesures de compensation en France** » - <https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-faible-pertinence-ecologique-mesures-compensation-france-43523.php4>

La SEPANSO qui siège à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'étonne que ce projet n'ait pas été soumis à ses membres. Au mois de février 2024 la CDPENAF 33 a émis un avis négatif au nouveau projet de parc photovoltaïque de Sainte-Hélène (une seule voix pour !). Il se confirme que l'État écarte les projets en forêts, notamment en raison du risque incendie.

Nota Bene : Lors d'une audience au Tribunal administratif de Bordeaux le 31 janvier 2023 le rapporteur public a suivi largement la préfecture de Gironde ; le recours d'Urbasolar contre un refus d'autorisation de défrichement pour un projet de parc photovoltaïque à Salles a ainsi été rejeté en raison du risque incendie et de l'intérêt pour la biodiversité, alors même que le pétitionnaire assurait avoir suivi les prescriptions du SDIS.

Conclusions :

La SEPANSO conteste le projet de défrichement d'une espace forestier pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque de production d'énergie à entourer de grillages dans la mesure ou le porteur du projet demande par ailleurs des permis de construire (onduleurs...) dans un espace naturel. L'atteinte à des habitats naturels, dans le contexte actuel d'appauvrissement de la biodiversité n'est pas acceptable. Outre le risque accru d'incendie (cf sinistres constaté en Gironde qui ont conduit certains conseils municipaux à demander l'arrêt de certains sites) l'implantation de panneaux en zone forestière porte atteinte à la résilience des végétaux alentours dans le contexte actuel de déréglementation constatée du climat.

La SEPANSO espère donc que Monsieur le Commissaire enquêteur émettra un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments respectueux.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Plan 1 :



Plan 2 :

